

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2024-05 Séance du 13 Février 2024
<i>Afférents</i>	07	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le 13 février à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	07	

Présents : Mrs- ARGUEL- JEANJEAN-UNAL
Mmes CALVI- DUCHESNE- PALUCH

Absents excusés : Mmes BOYER-THARREAU et Mrs CHAUCHARD et TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

OBJET : Aide sociale Mme LETOURNEUX Catherine Serres 12520 VERRIERES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide concernant Mme LETOURNEUX Catherine pour le règlement d'une facture auprès du SIVOM Tarn et Lumensonesque d'un montant de 208.41 euros.

La commission d'aide financière COORAFIN Rurale regroupant les associations Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Saint Vincent de Paul-Emmaüs, A tous Cœurs, Entraide Millavoise a eu à statuer sur le dossier de Mme LETOURNEUX Catherine demeurant à Serres 12520 VERRIERES. Dans leur délibération, les membres de la commission ont accepté de verser la somme de 105 euros, chaque association versant directement sa part à ce prestataire.

Il reste 103.41 à verser pour solder la facture du SIVOM Tarn et Lumensonesque. Ce versement est à effectuer auprès du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique.

La discussion s'engage sur le bien-fondé de cette aide.

Le Conseil Municipal accepte le versement d'un montant de 103.41 euros auprès du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique afin de solder la facture d'eau de Mme LETOURNEUX Catherine.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

LE MAIRE
Jérôme MOURIES

Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20240213-20240213_5-DE
Reçu le 22/02/2024